

Fédération Française de Tir à l'Arc

Comité Départemental des Bouches du Rhône

(CD13 FFTA)

Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur du Vendredi 1^{er} Février 2013

Sur convocation régulière de sa Présidente, les membres élus du nouveau Comité Directeur se sont réunis le Vendredi 1^{er} Février 2012, salle de réunion du Club des Pennes Mirabeau, CD6, Les Pennes Mirabeau sur l'ordre du jour suivant :

- Organisation du CD postes à pourvoir
- Commission Sportive
- Commission Parcours Nature/ 3D/ Campagne
- Commission Cibles Anglaises
- Commission Arbitrage
- Commission Jeunes
- Commission Site Web
- Commission Feux
- Questions Diverses
 - Mode de fonctionnement
 - Siège social du CD13
 - Arc 13
 - Les Feux
 - Participation de Philippe Llorens aux travaux du CD
 - Divers.

Sont présents les membres élus lors de la récente Assemblée Générale du département, à savoir :

Elisabeth Gérardin, Jean Drujon, Hugues Granveaux, Christophe Henry, Annie Korchia, Max Parpillon, Eric Bastide, Gilbert Cadars, Sophie Draper.

Absent et excusé pour cause de maladie : Bruno Astruc

La Présidente Elisabeth Gérardin, élue lors de l'Assemblée Générale, ouvre la séance à l'heure prévue, 19h30, et souhaite la bienvenue au nouveau Comité Directeur. Elle précise qu'elle a eu rendez-vous dans l'après-midi avec l'ancienne Présidente qui lui a remis tous les documents, objets et accessoires appartenant au Comité Départemental. Elle précise que le site du CD a été arrêté, de même que la boîte aux lettres mails par l'ancienne direction.

Après appel à candidatures et discussion le nouveau Comité Directeur est constitué ainsi que suit :

Présidente	: Elisabeth Gérardin
Trésorière	: Sophie Draper
Trésorier Adjoint	: Christophe Henry
Secrétaire	: Gilbert Cadars

Commission 3D, Nature, Campagne : Jean Drujon adjoint : Eric Bastide
Commission Jeunes : Hugues Granveaux adjoint : Bruno Astruc
Commission Arbitrage : Annie Korchia adjoint : Bruno Astruc
Commission Logistique/Matériel : Max Parpillon adjoint : Christophe Henry
Commission Cibles Anglaises : Gilbert Cadars adjoint :
Commission Communication/Web : Jean Drujon adjoint :

* **ARC 13**

Le bureau étant constitué, Hugues Granveaux présente un projet, très complet, préparé pour l'Arc13, qui est discuté en séance. Le projet est adopté dans son ensemble, il est demandé simplement quelques retouches de détails afin que le règlement soit bien compris et accepté par tout le monde. Le CD13 octroiera une dotation de 200 Euros à chaque organisateur. Le montant de l'inscription reste fixé à 4 Euros.

Les dates prévues sont :

Salle : 9 Mars à Gémenos
3D : 6 Avril à Saint Martin de Crau
Nature : 4 Mai à Peynier
Campagne : 1^{er} Juin aux Pennes Mirabeau
Fédéral : 22 Juin à Marseille Trois-Lucs

Hugues Granveaux est mandaté pour finaliser ce projet et le mettre en pratique.

* **SPECIAL JEUNES**

- La question est posée de savoir quel Règlement appliquer pour les compétitions « Spécial Jeunes » se déroulant en extérieur. Il s'avère que, pour que ces compétitions puissent permettre un changement de niveau, il est nécessaire de se référer strictement au règlement établi par la FFTA.

-Il est prévu de continuer à donner des peluches à chaque changement de niveau, et il est constaté la nécessité de renouveler le stock de peluches.

* **CHAMPIONATS DEPARTEMENTAUX**

Il est décidé de ne récompenser que les Champions Départementaux, et non pas les deuxièmes et troisièmes. Des médailles seront achetées, de nature à pouvoir servir dans toutes les disciplines et éventuellement sur plusieurs saisons. Les compétitions retenues sont :

- 3D : Peynier le 24 Mars
- Nature : Aix Roy René le 28 Avril
- Fédéral : Marseille Première le 1^{er} Mai
- Campagne : Château-Arnoux le 9 Mai
- FITA : Les Pennes Mirabeau le 16 Juin

* **SUBVENTIONS**

La demande de subvention auprès du CNDS portera sur l'organisation de stages sportifs. La Présidente prend en charge ces demandes de subventions

* **INTERNET**

Compte tenu de la fermeture du précédent site, il est décidé l'achat d'un nom de domaine, l'ouverture d'une nouvelle adresse mail et la création d'un nouveau site. De même il est proposé la création d'un nouveau logo du CD13

Jean Drujon est mandaté pour la réalisation de ces opérations, en liaison avec la Présidente.

*** CIBLES ANGLAISES**

Des stages seront organisés pour les compétiteurs, dans le cadre des directives de la FFTA et de la Ligue de Provence. Interviendront à ces stages les BE du département. Gilbert Cadars est mandaté pour présenter un projet en liaison avec le CTR et l'ETR

*** FEUX**

Il s'avère que certains feux utilisés pour les concours ont un fonctionnement défectueux. Tous les feux devront être centralisés à Saint Martin de Crau, des devis seront demandés pour savoir s'il est préférable de procéder à des réparations ou opter pour un remplacement.

Max Parpillon est mandaté pour cela.

*** COOPTATION**

La candidature de Philippe LLORENS (Chateaurenard) au Comité Directeur du CD, envoyée par mail dans les délais prévus, n'a pas été réceptionnée suite à un problème informatique. Le Comité décide de coopter Philippe LLORENS en son sein, son élection devant être validée lors de la prochaine Assemblée Générale.

*** SIEGE SOCIAL**

Conformément aux statuts, le siège social est fixé au domicile de la Présidente.

*** QUESTIONS DIVERSES**

La discussion s'est poursuivie sur de nombreux points de détails du fonctionnement du CD, dans une très bonne ambiance et un souci commun de coopération. Il a entre autre été décidé de limiter au maximum le nombre de réunions et de travailler le plus possible par échanges de mails.

*** PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion du Comité Directeur est prévue le Vendredi 5 Avril 2013 à 19h30 au local du Club des Pennes Mirabeau. Le présent procès-verbal tient lieu de convocation.

*** FORMALITES LEGALES**

Mandat est donné à la Présidente pour accomplir toutes les formalités légales relatives aux décisions du présent Bureau

Mandat est également donné à la Présidente, pour tout le temps de son mandat, si nécessaire, pour ouvrir un (ou plusieurs) compte(s) bancaire(s) au nom du Comité Départemental, le(s) transformer, transférer ou clôturer, désigner les signataires, ou toute autre opération auprès d'un organisme financier.

----- 0 -----

De tout ce qui précède à été établi le présent procès-verbal, qui, après lecture faite, à été signé par tous les membres présents.

Aux Pennes Mirabeau le 1^{er} Février 2013

Pour copie conforme

